Éd.2026.05

Une fonderie de déchets métalliques radioactifs en Alsace ?

NON au TECHNOCENTRE !

Sous la pression de l'industrie nucléaire, qui croule sous ses déchets, l'État souhaiterait autoriser la réutilisation de ferrailles radioactives. Présenté comme une « valorisation des métaux », ce pseudo-recyclage aboutirait en réalité à disséminer la radioactivité dans nos objets métalliques de la vie courante.

L'absence de contamination doit rester la norme, nous ne sommes pas des cobayes !

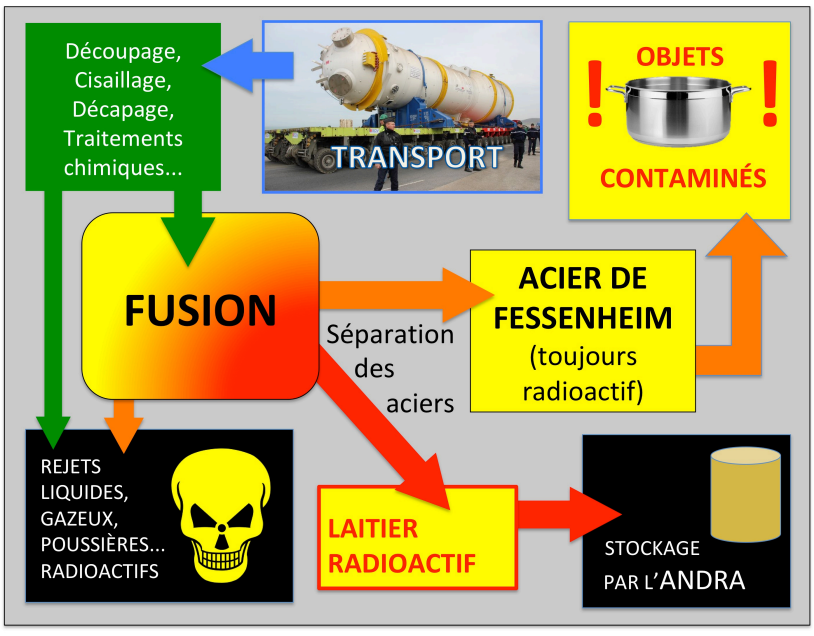
Pour mener ce projet irresponsable, la fonderie nucléaire serait construite à Fessenheim !

Alors que l'Alsace avait enfin réussi à en sortir, l'Etat et EDF tentent de lui imposer le retour du nucléaire.

Ce « technocentre nucléaire », c'est quoi au juste ?

Le technocentre projeté à Fessenheim combinerait des procédés physiques et chimiques, des grenaillages, de multiples découpages, de la fusion dans un four à arc électrique de 1650°C, des fours-poches, et tout un cortège de pollutions et déchets radioactifs.

Y seraient refondus toutes sortes de ferrailles radioactives (conduites, tuyauteries, pompes, etc) provenant d'installations nucléaires françaises et européennes en démantèlement, ainsi que des générateurs de vapeur (gros éléments d'environ 300 t., longs de 20m, de 4m de diamètre) très radioactifs, issus de la zone nucléaire.



Il est impossible de supprimer la radioactivité !



Les procédés envisagés de décontamination superficielle des métaux avant fusion et leur fusion n'aboutiraient pas à décontaminer complétement ces déchets métalliques. Seule une partie de la radioactivité serait piégée dans le laitier.

Cet acier prétendument "recyclé", dénommé ci-contre "ACIER DE FESSENHEIM", est certes moins radioactif, mais toujours radioactif !

La contamination pourrait même s'avérer forte par endroits, car aucune homogénéité du métal ne peut être garantie. Jusqu'à présent la France s'était honorée d'interdire la réutilisation des aciers issus des installations nucléaires. Or désormais, sous la pression du lobby dont il est complice, l'État voudrait autoriser des « seuils de libération ». Ce métal remis sur le marché, finira en objets de la vie courante et nous irradiera à petites doses. **C'est irresponsable !**

Et ceci, alors que même les « très faibles doses » sont cumulatives et peuvent présenter des risques pour la santé.



←.Contrairement à cette illustration, aucun logo, aucun signe distinctif ne vous alertera de la radioactivité de vos casseroles, fourchettes, boîtes de conserves ou autres objets de la vie courante.

Nous serons tous exposés à notre insu.

Des risques pour notre santé

Si le projet contesté aboutit, l'acier sortira du technocentre sans aucune traçabilité, declaré "conventionnel" et finira par se retrouver dans les objets de notre vie courante :

- Casseroles radioactives...
- Fourchettes irradiées...
- Fers à béton irradiants...
- Carrosseries contaminées, etc.

C'est toute la population qui sera exposée à des degrés divers. Les personnes les plus à risque seront les enfants, les femmes enceintes pour leur fœtus et les personnes fragilisées.

Il s'agira d'une exposition à de faibles ou très faibles doses de radioactivité, cumulatives dans le temps.

Faire gérer ces déchets radioactifs métalliques par la population en les disséminant dans le domaine public sans aucune traçabilité est irresponsable et contraire à toute éthique. C'est contraire également au premier principe de base de la radioprotection qui est la "justification de la dose". Or, il n'y a aucune justification à avoir chez soi des casseroles ou autres objets métalliques radioactifs.

Les riverains particulièrement exposés

Les filtres à très haute efficacité retiendront les poussières mais pas les gaz. Le technocentre rejettera dans l'atmosphère des gaz radioactifs. Parmi eux, le carbone 14 radioactif, qui se comportera biologiquement et chimiquement comme le carbone stable. Il entrera dans la chaine alimentaire. Selon les chiffres donnés par EDF ces rejets seraient cinq fois supérieurs aux rejets de C14 de l'ancienne centrale nucléaire.

Toute dose de radioactivité peut avoir un impact sanitaire

Selon le discours officiel, au contact de ces aciers recyclés à Fessenheim, nous ne serions pas exposés à une dose efficace de radioactivité ajoutée supérieure à 10 micro-Sievert sur une année.

Affirmer qu'il s'agit d'une dose « négligeable » est indémontrable et irresponsable.

Des scientifiques non alignés remettent en cause les niveaux de doses considérés « tolérables » et « négligeables ».

La récente étude INWORKS, qui concerne 310 000 travailleurs statutaires du nucléaire (USA, GB, France), montre un nombre de cas de cancers supérieur à ce qui est « attendu » selon les modèles épidémiologiques officiels. Alors même que ces travailleurs ne sont pas les plus exposés à la radioactivité, les travaux les plus exposants étant confiés à des sous-traitants.

Travailleurs du Technocentre exposés à la radioactivité



Les opérations de tri, de découpage, grenaillage, gestion du métal en fusion, du laitier etc. exposeront les travailleurs au risque radioactif par contamination et irradiation.

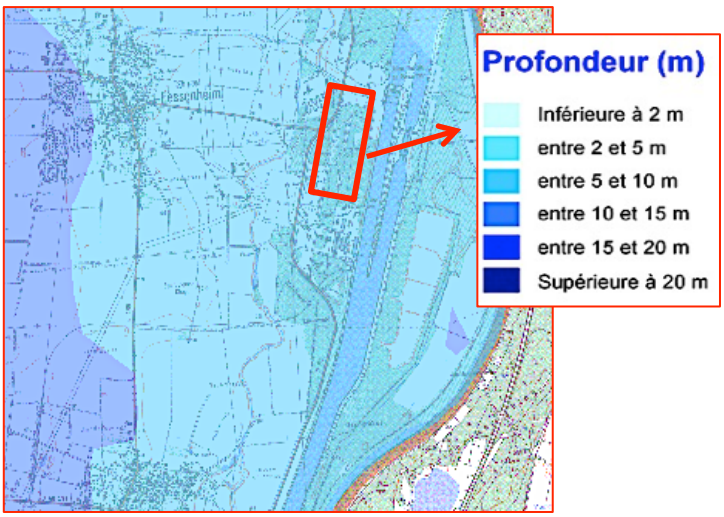
Ils seront également exposés au risque d'explosion du four (tel l'accident grave de Marcoule : 1 mort et 4 blessés contaminés – 12/09/2011)

Le statut actuellement prévu d'installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) priverait ces travailleurs du suivi des bonnes pratiques de radioprotection.

Seul le classement en installation nucléaire de base (INB), controlée par l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection (ASNR), pourrait leur offrir le minimum de garanties nécessaires.

La nappe phréatique en danger

La plus grande nappe phréatique d'Europe, qui coule sous la plaine d'Alsace, est déjà mise en danger par Stocamine.



Avec cette fonderie nucléaire appelée "technocentre", la nappe phréatique sera exposée aux risques radioactif et chimique.

Il y a risque majeur de rupture de la digue et d'ennoyage du technocentre, puisqu'il sera situé 9 m sous la ligne d'eau du Grand Canal d'Alsace, en zone sismique.

À lui seul, ce risque devrait exclure l'implantation d'un technocentre nucléaire à Fessenheim !



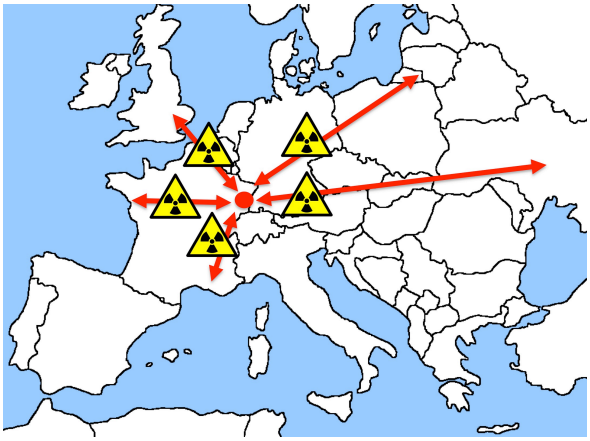
Des transports radioactifs incessants

C'est de toute l'Europe que convergeront vers l'Alsace des transports nucléaires à gabarits très exceptionnels.



Les générateurs de vapeur (plus de 4m de diamètre et plus de 20m de longueur) arriveront en Alsace, parfois par voie d'eau, et fréquemment par transports routiers de très grand gabarit.





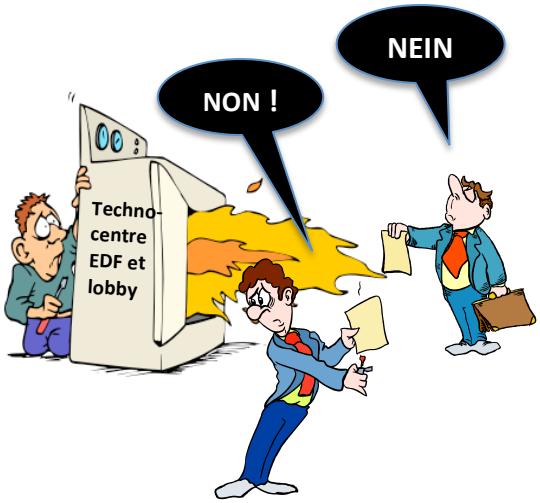
En plus des aciers "recyclés", il s'agira de transporter les aciers hautement contaminés ainsi que les filtres et tous les résidus chimiques et radioactifs résultant des process.

Au sortir du technocentre, les transports (route et rail) reprendront vers des sites de stockage dans l'Aube et vers l'usine d'incinération de Marcoule (Gard).



À l'insupportable risque nucléaire, se rajouteront les encombrements routiers, qui feront le quotidien des habitants de la plaine du Rhin.

Un repoussoir à la création d'entreprises



L'un des axes majeurs du "Projet de Territoire" devait être la création d'une zone d'activité binationale.

Mais quel entrepreneur serait assez fou pour s'installer à côté d'un ferrailleur du nucléaire ? : alors que le Projet de Territoire annonçait que la ZA EcoRhena serait "un projet phare qui offre l'opportunité de réaliser une opération exceptionnelle en matière d'écologie industrielle et territoriale", **toutes les entreprises innovantes s'en sont détournées.**

Ainsi, le technocentre nucléaire, qui annonce 200 emplois, en a déjà fait perdre énormément et en fera assurément perdre plusieurs centaines à court et moyen termes.

En se tournant vers Liebherr (fabricant de pelles mécaniques et engins) pour sauver la mise, ÉcoRhéna a clairement abandonné la perspective d'un territoire binational tourné vers la transition énergétique et les projets d'avenir. **L'image de la région s'en retrouve ternie.**

■ Des réserves déjà très officielles :

Pour le “Projet de Territoire de Fessenheim », le technocentre ne fait pas l’objet d’un accord

EDF ayant obtenu que le projet de technocentre soit cité au Projet de Territoire (Action 4.2§1), les signataires y ont stipulé que sa mise en oeuvre “devra faire l’objet de discussions approfondies avec l’ensemble des parties intéressées, tant en France qu’en Allemagne, pour s’assurer des conditions techniques et économiques de sa réalisation”. **Leurs réserves se concluent très clairement en ces termes** :

“À ce stade, le projet de technocentre ne fait pas l’objet d’un accord.”



Dérogation au Code de la Santé Publique = dissémination radioactive

Depuis 2002, grâce à la mobilisation citoyenne, il est écrit dans le Code de la Santé Publique (art. R-1333-3) l’interdiction d’utiliser des matériaux contaminés ou activés qui proviennent d’installations nucléaires, pour fabriquer des biens de consommation courante et des matériaux de construction.

L’Autorité de Sûreté Nucléaire s’est à plusieurs reprises opposée à des dérogations au Code de la Santé Publique (Avis 2016-AV-0258) en recommandant que la gestion de ces déchets soit tracée depuis le lieu de production jusqu’au stockage.

Malgré cela, un décret du 14 février 2022 autorise des dérogations, mais qui devront répondre à certaines conditions, dont le motif impérieux d’intérêt public, l’absence d’autre solution et d’impact environnemental et sanitaire.

Or, aucune de ces conditions dérogatoires n’est réunie.

Ces dérogations concerneraient 20 000 tonnes de métaux par an pendant 40 ans :

il s’agirait d’un système organisé de dissémination radioactive !

Les matériaux contaminés doivent rester dans les circuits contrôlés.

Les associations environnementales sont mobilisées

Elles ont :

- Approuvé la « Déclaration de Fessenheim » qui refuse toute nouvelle installation nucléaire en Alsace
- Saisi le préfet
- Participé au Débat public organisé par la CNDP, interpelé EDF et sa filiale Cyclife, dénoncé le projet
- Réalisé des plaquettes informatives, donné des conférences...

Et, avec vous, elles continueront de lutter contre le technocentre

CONTACT :

- **Stop Fessenheim,** 1 rue J.B. Weckerlin 68000 Colmar stopfessenheim@gmail.com
- **CSFR,** 40 rue de Raedersheim 68190 Ungersheim csfr68@gmail.com
- **Stop Transports – Halte au Nucléaire,** 5 r. de Mundolsheim 67300 Schiltigheim stthn@free.fr

■ Le contribuable français paiera-t-il cette gabegie économique ?

Les faibles revenus obtenus sur le marché de l’acier ne pourront ni compenser les investissements, ni couvrir les salaires. Et puisque EDF est au bord de la faillite, c’est in fine le contribuable qui paiera ce technocentre nucléaire de ses deniers et… de sa santé !

Aujourd’hui ces métaux ont un site de stockage dédié dans l’Aube, mais le lobby nucléaire préférerait s’en débarrasser et les diluer dans notre quotidien. **Quoi qu’il nous en coûte !**

■ Le technocentre sous l’oeil des scientifiques

■ **Jean-Marie BROM,** Directeur de recherche émérite au CNRS et Membre de l’association Global Chance, a publié en novembre 2020 une étude détaillée de 15 pages, sous le titre **“Un Technocentre à Fessenheim ?”** À télécharger ici : https://www.global-chance.org/Un-Technocentre-a-Fessenheim

■ **Thierry de LAROCHELAMBERT,** Agrégé physique et chimie, Docteur en énergétique, Chercheur associé à l’institut FEMTO-ST – Dpt Energie CNRS UMR 6174 Belfort, a publié une analyse de 22 pages : **“Analyse du projet de technocentre EDF (installation de valorisation de métaux très faiblement radioactifs) à Fessenheim : intérêt et incertitudes industrielles et scientifiques”** à télécharger ici : https://hal.science/hal-05474687v1/document

■ **La CRIIRAD,** Commission de Recherche et d’Information Indépendante sur la Radioactivité, a réalisé tout un dossier sur le technocentre et remis une pétition aux Autorités : https://www.criirad.org/15-01-2026-technocentre-de-fessenheim-la-criirad-remet-sa-petition-aux-autorites-concernees/

■ En savoir plus :

https://stop-fessenheim.org